

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUIN

Poursuites contre le Panama

Le bruit a couru avant-hier qu'une instruction judiciaire était ouverte contre M. Ferdinand de Lesseps, président directeur de la Compagnie de Panama.

On dit maintenant que ces poursuites sont intentées pour infraction à la loi de 1867 sur les Sociétés et à raison des dernières émissions d'obligations faites par la Compagnie. Elles seront étendues à M. Charles de Lesseps et à deux autres membres du conseil d'administration.

Dans la journée de jeudi, une entrevue, qui, naturellement, est restée secrète, a eu lieu entre M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général ; M. Banaston, procureur de la République, et M. Achille Monchicourt, liquidateur du Panama.

Le *Petit Parisien* dit que le parquet s'est décidé à poursuivre, sur de nombreuses réclamations d'actionnaires et d'obligataires de Panama.

Les plaignants alléguaient que la prescription de trois ans allait couvrir les derniers actes de la Compagnie le 1^{er} décembre prochain.

Le réquisitoire introductif a été signé dans la soirée.

C'est M. Prinet, ancien juge d'instruction, conseiller à la Cour, qui est chargé de suivre l'affaire.

On sait que M. Ferdinand de Lesseps, étant grand-croix de la Légion d'honneur, n'est justiciable que de la Cour d'appel, devant laquelle il entraînerait également avec lui ses collègues du conseil d'administration.

Nous rappelons la composition de ce conseil.
Président du conseil : M. Ferdinand de Lesseps.

Administrateurs : MM. Allavène, de Circourt, Cottu, Cousin, Daubrée, Fontane, Harel, Hellmann, de Lesseps (Charles-Aimé), de Lesseps (Victor), de Mondésir, Motet-bey, Motet (Théodore), de Moucheron, baron Poisson, Ernest Prévost, Rapatel, Seligman.

Secrétaire général : M. Boudet.

Il ne paraît pas probable que tous les membres du Conseil soient impliqués dans les poursuites.

Nous croyons savoir que les administrateurs poursuivis avec M. Ferdinand de Lesseps sont : MM. Victor de Lesseps, Cottu, Fontane, baron Poisson.

Nous ferons remarquer que MM. Charles de Lesseps et le baron Poisson étaient également administrateurs de la Société de dépôts et comptes courants, et qu'ils seront très probablement impliqués dans les poursuites dirigées contre M. Donon à la suite du rapport de MM. Moreau et Mercet.

Nous voulons espérer que cette nouvelle est exacte et que la ruine sera épargnée à bien des gens, qui auraient engagé dans cette affaire toutes leurs économies.

L'ACHEVEMENT DU PANAMA

On lit dans le *Journal* :

« Nous croyons savoir que l'affaire du Panama, en même temps qu'elle va faire l'objet d'un débat devant les tribunaux, à raison de la gestion imprudente et coupable de ses premiers administrateurs, va recevoir une solution de nature à sauver en grande partie les capitaux considérables engagés par l'épargne française.

» M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, aurait, en effet, réussi à grouper autour de lui des établissements financiers de premier ordre, et définitivement consenti à prendre en main le relèvement de l'affaire.

» On sait que M. Christophle avait été plus

d'une fois l'objet de démarches instantes en vue de prendre l'initiative d'une organisation nouvelle, permettant d'achever les travaux et de sauvegarder dans la plus large mesure possible les intérêts des petits souscripteurs, qui sont légion en France. Il avait toujours refusé, considérant la difficulté de faire œuvre sérieuse et durable, tant que ne serait point liquidé tout un passé de fautes graves.

» La clôture de l'expertise et de l'instruction judiciaire permet maintenant au gouverneur du Crédit foncier d'intervenir, sans être entravé par des prétentions dont les tribunaux, vraisemblablement, vont faire justice. »

INFORMATIONS

LA PROTECTION DE LA FEMME CONTRE LA PUISSANCE MARITALE

Les bureaux de la Chambre viennent de nommer une commission pour l'examen de la proposition de M. Louis Jourdan, tendant à protéger la femme contre certains abus de la puissance maritale.

Les commissaires élus sont : MM. Louis Jourdan, Thévenet, Montaut, de Casté, Mas, Noël Parfait, Sibille et Isambard, de la gauche, et MM. Loreau et Prénat, de la droite. Ils sont en majorité favorables au principe de la proposition.

Voici d'ailleurs quelles sont les dispositions principales de celle-ci :

« Lorsque le mari met, par son inconduite, les intérêts du ménage en péril, la femme peut, sans demander la séparation des biens, obtenir de la justice le droit de toucher elle-même les produits de son travail et d'en disposer librement.

» Cette demande est portée par la femme au juge de paix du domicile du mari.

» En cas d'abandon, la femme peut en outre

obtenir du juge de paix l'autorisation de saisir, arrêter et de toucher les deux tiers des salaires ou émoluments du mari si elle a à sa charge des enfants issus du mariage, le tiers si elle n'en a pas.

» Le mari et la femme sont appelés devant le juge de paix par un simple billet d'avertissement du greffier de la justice de paix, sur papier libre, en la forme d'une lettre missive recommandée par la poste.

» Les actes de procédure, les jugements et les significations prévus par la présente loi sont dispensés des droits de greffe, de timbre et d'enregistrement. »

LE JEU AUX COURSES

Le *Rappel* assure qu'on commence à se préoccuper vivement à la Chambre du développement exorbitant que le jeu a pris aux courses, et que révèle le rétablissement du pari mutuel depuis le vote de la nouvelle loi.

Le pari mutuel a été rétabli le mercredi 3 juin, et de ce jour au dimanche 7 juin, jour du Grand-Prix, inclusivement, on a constaté que les sommes versées au pari mutuel s'élevaient au total de six millions et demi.

Cette semaine, en deux jours de courses sur les hippodromes suburbains de Saint-Ouen et de Colombes, le pari mutuel a encaissé un million, à savoir un peu plus de six cent mille francs à Saint-Ouen et un peu plus de trois cent mille francs à Colombes ; et tout cela sans compter les sommes versées aux bookmakers, qui n'ont pas cessé de fonctionner, malgré la loi nouvelle.

En présence de cette situation, le ministre de l'agriculture va se hâter de faire les décrets et arrêtés destinés à assurer l'application de la loi nouvelle ; notamment il va restreindre sensiblement le nombre des journées de courses, surtout dans la banlieue.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

La troisième voyageuse, évidemment une gouvernante, s'occupait à perfectionner le pansement de la petite Alexandra, à l'aide des linges et de l'arnica que venait de lui apporter Hélène. La jeune fille l'aidait adroitement, si bien qu'au bout de quelques minutes, tout fut arrangé au gré de la digne madame Marutschef, qui était difficile à satisfaire.

Du fond de son fauteuil, l'enfant fixait sur ses nouveaux amis des yeux étonnés et confiants, deux magnifiques yeux sombres qui formaient un singulier et agréable contraste avec ses cheveux de lin. Il y avait une originalité piquante dans cette petite figure, plutôt qu'une promesse de beauté ; mais telle qu'elle était, elle plaisait et intéressait comme une énigme.

— Il faut coucher cette chère enfant, dit madame de Valdau. Elle dinera dans son lit... Car vous n'avez pas diné, bien entendu ? Ma bonne Hélène, voulez-vous...

— J'aime mieux rester ici... j'y suis si bien ! interrompit à mi-voix la fillette, en regardant sa sœur d'un air d'enfant gâtée, un peu honteuse pourtant, dans le cas présent, d'exprimer une préférence.

Sa voix enfantine, douce comme une musique, corrigeait la singularité de son accent, moins correct que celui de son père et de sa sœur.

— Eh bien ! vous y resterez, mignonne, dit gaiement madame de Valdau.

Et elle embrassa la petite Russe, pendant que son sourire s'éteignait au souvenir de sa fille à elle, dernière fleur de son amour, fauchée si tôt qu'écluse, et qui aurait eu à peu près l'âge d'Alexandra.

— M. le général est servi, vient annoncer André, en ouvrant à deux battants la porte de la salle à manger.

Pendant que madame de Valdau veillait au bien-être de ses hôtes, Gérard et Hélène restèrent près de la petite blessée. Ils la faisaient dîner, — vraie dinette de poupée, émaillée bientôt d'éclats de rire, auxquels répondaient les voix joyeuses des jeunes gens. Alexandra racontait son voyage, le premier qu'elle fit à l'étranger, ses impressions sur Paris « bien

joli, mais moins beau que Pétersbourg, parce que la Seine n'a pas l'air d'un vrai fleuve », et le plaisir qu'elle prenait, ainsi que sa grande sœur, à parcourir depuis huit jours les Vosges, que leur père voulait visiter à fond. Et pour peindre tout cela, les choses et les pensées qu'elles lui suggéraient, elle trouvait, dans son imagination demi-orientale de petite femme, des images et des expressions qui ravissaient Hélène.

— Vous habitez ordinairement Saint-Petersbourg ? demanda la jeune Alsacienne.

— Pendant l'hiver. L'été, nous allons aux Iles avec papa, ou, quand il ne peut pas nous accompagner, avec madame Marutschef.

— C'est votre gouvernante ?

— Oui, et elle ne nous quitte jamais, parce que nous n'avons plus de mère.

Gérard et Hélène se regardèrent, avec l'émotion qu'excitent toujours, tombant d'une petite bouche, ces simples et poignantes paroles.

— Votre père a l'air bien bon, observa doucement le jeune homme.

— Papa ? Oh ! c'est tout ce qu'il y a de meilleur, tout ce que j'aime le plus au monde. Oh ! papa !...

Hélène fut frappée de l'énergie avec laquelle l'enfant s'était exprimée. Chez une fillette si jeune, cette énergie dénotait une singulière puissance d'affection, de même que l'éclair passionné qui avait passé dans ses yeux sauvages et charmants.

— Avez-vous encore votre maman, vous ? demanda la petite Alexandra en regardant ses deux nouveaux amis.

Hélène fit un signe affirmatif, pendant que Gérard répondait :

— Ma mère est cette dame qui a voulu vous faire rester ici.

— Comme elle paraît bonne ! Vous devez bien l'aimer. Et votre père ?

— Mon père est mort, dit gravement l'officier.

Avec une spontanéité naïve et charmante, Alexandra lui tendit la main.

— Eh bien ! alors, je vous aime d'autant plus, parce que nous avons eu tous les deux le même malheur. Nous sommes orphelins... C'est bien comme cela que vous dites en France, n'est-ce pas ?

Il répondit d'un signe, en portant la petite main à ses lèvres. Cette étrange enfant, par son babil, remuait en lui un monde d'émotions

LA « DESTINATION » D'ISAAC

On lit dans le mouvement préfectoral qui a paru à l'Officiel :

« M. Letailleur, sous-préfet de Fontenay, est nommé sous-préfet d'Avesnes, en remplacement de M. Isaac, qui reçoit une autre destination. »

Laquelle?

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

On mande d'Alger que la misère s'accroît par suite de l'invasion des sauterelles. Les Arabes descendent en foule vers Alger. Les zouaves employés à la destruction des criquets ne peuvent suffire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 juin 1891.

Le marché est plus calme aujourd'hui; on était allé trop vite hier et un peu de tassement dans les cours paraissait inévitable. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.62; le 4 1/2 0/0 à 105.10.

La Banque de Paris accentue son mouvement de hausse à 810. Le coupon de 25 fr. qui sera détaché le 4^{er} juillet ne tardera pas à être regagné.

Nous retrouvons la Société Générale à 480 en grande fermeté. Ce cours laisse encore aux actions une belle marge de plus-value.

Le Crédit Lyonnais gagne 7 fr. à 792. La situation de cet établissement comporterait des cours supérieurs à ceux qui figureront actuellement à la cote.

La Banque d'Escompte est demandée à 463, avec des tendances marquées à la reprise.

On cote le Crédit Foncier 4,275. — Le Crédit Mobilier consolide ses progrès à 400. Aujourd'hui a eu lieu son assemblée générale qui a été des plus intéressantes et même assez mouvementée. Nous aurons à y revenir plus en détail.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie sont l'objet de transactions très satisfaisantes. La Société doit, dès cette année, réaliser de gros bénéfices par suite du rapide développement de ses opérations statutaires. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 148,000 fr. de prêts nouveaux.

L'obligation première hypothèque des chemins de fer de Porto-Rico se négocie à 275 en bonnes tendances. Rappelons que le coupon semestriel de 7.50 sera mis en paiement le 4^{er} juillet.

Les actions du Crédit Foncier d'Autriche poursuivent leur mouvement de hausse à 1,435. Un coupon de 30 fr. sera mis en paiement le 4^{er} juillet prochain.

Les Chemins Economiques font 415.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Le génie militaire vient de mettre à l'étude un système qui sera mis en pratique, pendant les manœuvres alpines, pour faire franchir un ravin par des chevaux ou mulets ainsi qu'un matériel de campagne, quand l'absence de matériaux rend impossible la construction d'un pont. Il consiste en un câble métallique jeté d'une rive à l'autre du ravin et fixé à cha-

qu'il n'eût pas aimé à laisser paraître.

Presque au même instant, madame de Valdau et ses convives rentrèrent au salon, où bientôt toute la société fut réunie.

— Que votre sœur est mignonne et intéressante! dit Hélène à Olga.

Mademoiselle Vonzof sourit, et la conversation prit des ailes entre les deux jeunes filles. Elles formaient un contraste piquant: l'une mince, plaisante plutôt que jolie, avec des traits gracieusement chiffonnés, et la fleur de ses seize ans sur ses joues veloutées; l'autre, d'une taille plus élevée, encore svelte, mais déjà imposante, d'une beauté de patricienne, avec quelque chose d'involontairement protecteur dans son affabilité de grande dame.

Malgré ces dissemblances, dont elles ne se préoccupaient guère, et les divergences profondes de leurs éducations et de leurs races, elles s'entendaient à merveille, comme deux êtres bons et jeunes, qui se rencontrent sur un terrain sympathique.

Le général, lui, causait beaucoup avec Gérard, qu'il appelait en riant son sauveur et qu'il avait pris en gré, aimant, partout où il le rencontrait, ce type ouvert et distingué de sol-

cune de ses extrémités par une forte charpente en bois ayant la forme d'un triangle dont le cône serait en l'air. L'animal, ou le colis, est maintenu par un appareil à suspension au-dessus de l'abîme par une forte corde, laquelle glisse sur le câble au moyen de deux roulettes. Un second câble, fixé à l'appareil par une de ses extrémités, sert à opérer la traction en glissant sur des mouffes fixés aux châssis, au-dessous du câble.

Le Cheval d'armes français
DEUX JOURS A SAUMUR

LA CAVALERIE FRANÇAISE
L'officier de cavalerie et son cheval

(Suite)

Parmi les chevaux qui restent du convoi Bellegarde, on a conservé: *Bitter, Antilope, Grey, Sutton, Cambridge, Crack, Angleterre* et d'autres qui sont la crème dans la carrière de demi-sang. Voilà les chevaux qu'il faut présenter et leur silhouette ne tient pas seulement à leur naissance, mais à leur éducation et à leur dressage. On leur a mis de bonne heure une selle sur le dos, on leur a demandé de galoper à travers champs; ils en ont le bénéfice. Ce sont tout à fait de bons serviteurs.

Le second mode de recrutement à étudier s'applique aux chevaux anglo-arabes. J'emprunte au lieutenant Champion :

« Dans tout le midi-ouest de la France, dans la région limitée, si l'on veut, au nord, par Bordeaux, Limoges et Montpellier, on élève le cheval anglo-arabe. Le but du producteur, de celui qui fait des sacrifices pour avoir le beau cheval, le cheval d'origine, est de vendre son poulain à l'Administration des haras. Il l'entraîne, le fait courir dans des épreuves d'étalons et le présente. Les très bons chevaux seulement se partagent, dans leur année de trois ans, les allocations données par l'État aux courses d'anglo-arabes. » (Allocations que la Commission présidée par M. Joseph Reinach se propose de supprimer.)

Les haras choisissent leurs étalons dans des lots assez nombreux et les payent 5,000 fr. Les refusés, à part quelques sujets enlevés par l'Espagne et l'Italie, sont présentés le jour même à la Commission de Saumur.

Les éleveurs s'estiment satisfaits d'en trouver cent louis. Leur dernière ressource n'est plus ensuite, après la castration, que la remonte à 4,000 ou 1,200 fr.

Les centres de ces présentations et de ces achats sont Limoges, Bordeaux, Agen, Toulouse, Tarbes et Pau.

Les anglo-arabes avec leur mélange de sang anglais et de sang oriental sont répartis d'une façon fort inégale.

dat-gentilhomme, qui était aussi le sien. Ce fils d'Alsace, dans lequel se résumaient les vivants souvenirs et les vivantes aspirations du pays, lui inspirait une sympathie qui tenait d'ailleurs autant à sa nationalité qu'au charme de sa jeune et franche nature. Dimitri Vonzof possédait au suprême degré les généreuses aspirations et les antipathies de sa race; il était de ceux qui crient: Honneur aux vaincus!

Doué d'un sens politique très fin, il était aussi, comme tout noble cœur, passionnément épris de la gloire de sa patrie; et ses vœux larges et hautes, devant le temps, lui montraient cette gloire dans une apothéose lumineuse où flambaient deux noms qu'il aimait à unir dans sa pensée.

Pour tous ces motifs, l'Alsace l'avait attiré et captivé; et il respirait à l'aise, ce soir-là, dans le milieu où le hasard l'avait jeté, au de ces milieux militants, où toute émotion vibrante trouve écho, où rien ne s'oublie, où, après dix ans, les indignations, les regrets poignants, les espérances ardentes restent les mêmes. Tous les cœurs battaient à l'unisson de celui de Gérard, brûlant de venger son père, de celui de la veuve, portant pour la vie,

Chez *Horgues*, par *Bay-Archer* et *Boule-Neige*. c'est presque le sang pur; chez *Elu*, par *Braconnier* et *Rosine*, le sang arabe domine. Chez d'autres, les deux sangs sont répartis à dose égale.

A l'École, on laisse entiers la plupart des chevaux du Midi, on leur conserve le type oriental en respectant leur queue et leur crinière.

Quand on leur coupe la queue et la crinière, on leur enlève leur cachet d'anglo-arabes, mais on leur donne le modèle irlandais avec beaucoup de sang. Des types à citer parmi les anglo-arabes sont ceux de *Gipsy, Génie, Militaire, Harem, Puymorens* et *Roncevaux*.

M. Champion nous transporte ensuite dans le Merleraut et la plaine de Caen. Nous sommes en plein élevage normand.

Plus difficiles que leurs confrères du Midi, les Normands qui voient leurs poulains refusés par les Haras ont trois cordes à leur arc: ils ne désespèrent, ni de les employer dans les courses au trot, ni de les caser comme étalons en Allemagne, en Italie ou en Amérique, ni d'en trouver un bon prix, après castration, comme chevaux de luxe.

L'École possède quelques échantillons de ces chevaux qui donnent de belles espérances; ils se nomment *Jean-sans-Peur*, par *Ministère*, pur sang, et une fille de *Léotard* et *Général*, par un père de demi-sang, *Vengeur*, et une mère de pur sang, *Ida*.

Une présentation de poulains normands à l'École de dressage de Caen est un vrai régal pour un amateur de beaux types.

J'aborde le troisième mode d'achat par les commissions de remonte.

M. de Canisy, avisé par un commandant de dépôt qu'il a mis la main sur quelques sujets rares payés un peu cher, n'hésite pas à se déplacer pour choisir dans le lot des chevaux de carrière de demi-sang.

Le cheval de carrière, dit le lieutenant Champion — et je partage tout à fait son avis — doit être en principe le cheval de selle, grand, distingué et riche d'allures.

Il y a à Saumur un grand nombre de types différents de chevaux de carrière, étant donnée la diversité de leurs origines. La Normandie, la Bretagne, la Vendée, quelquefois l'Anjou et le centre de la France, enfin le Midi (croisement Norfolk) nous envoient tous leur contingent. Comme origine, ces chevaux, possédant de la taille et du gros, doivent être très avancés dans le sang.

Fils de pur sang pour la plupart, ils ont tout au moins, dans leurs familles, des infusions répétées de sang anglais qui leur donnent à la fois le cœur et le cachet si utiles à leur destination.

Le mode de recrutement par les commissions de remonte est celui qui fait entrer dans les écuries le plus de chevaux de carrière, et

même de chevaux d'armes; il s'exerce sur un champ d'exploration des plus vastes; cependant, d'après un récent arrêté ministériel, les chevaux d'armes doivent en grand nombre provenir des dépôts de remonte du Midi.

Ici se place un intermède. Nous bavardons comme des pies; quand on est sur un sujet passionnant entre gens qui le comprennent et qui se comprennent, la causerie est intarissable. Mais voici une demie qui sonne, tous les officiers dressent l'oreille et en même temps fixent leurs yeux sur la pendule du mess; elle retarde d'un bon quart d'heure. On appelle prestement en chœur l'ordonnance de service.

— Comment se fait-il que la boussole ne soit pas à l'heure?

Le garçon répond en tremblant qu'on lui a défendu d'y toucher.

— Mais alors, répète le chœur, qui est-ce qui la règle, la boussole?

— C'est le petit bossu.

Le petit bossu est évidemment un civil qui doit jalouser les militaires. Serait-ce intentionnellement qu'il leur a causé cette alerte si chaude: car on ne plaisante pas avec des minutes qui correspondent à des jours de consigne. Diable de petit bossu, il allait nous en jouer une belle!

Tout le monde se lève avec la rapidité d'un coursier qui s'emballe. Les officiers se précipitent vers leurs services respectifs, et nous, sous la conduite de M. le principal, en attendant l'heure d'une reprise d'officiers-élèves à laquelle nous devons assister, nous allons visiter la *maréchalerie* et l'*arçonnerie*.

L'École de maréchalerie est, depuis 1881, sous la direction de M. Dangel, vétérinaire en premier. Vous devez penser que, comme en escrime, la *science du fer* est poussée jusqu'à ses extrêmes limites. Chaque régiment détache au cours de maréchalerie un homme qui vient s'initier à son art. Quand l'élève arrive, il donne la mesure de son talent en confectionnant un fer qui souvent n'a rien d'académique, puis il se perfectionne et finit par si bien approcher de la bijouterie, que lorsqu'il est au tableau d'honneur, c'est-à-dire lorsqu'il a deux de ses œuvres les plus délicates dans un cadre qui équivaut à la mention hors concours pour un sculpteur arrivé, il peut aspirer aux plus nobles ambitions de la forge.

Le premier de chacune des divisions a un tableau d'honneur, le n° 1 et le n° 2 restent comme moniteurs à l'École.

Il y a dans la salle d'étude de la maréchalerie une collection de fers des plus curieuses. On y trouve les fers celtes, les fers gallo-romains, les fers du moyen âge, les fers de toutes les époques, en cuir, en corne, en caoutchouc, que sais-je?

L'arçonnerie, voisine de la maréchalerie, est aussi fort curieuse.

— Lis, maman, dit-il, d'une voix frémissante.

Puis, se retournant vers le général Vonzof:

— Je suis d'autant plus aise d'avoir eu l'honneur de vous recevoir aujourd'hui, mon général, que, demain, vous ne m'auriez pas trouvé ici. On me somme de quitter sur l'heure l'Alsace.

— Vous? Et pourquoi, grand Dieu?

— Parce que, depuis deux jours, je suis officier français. Il paraît que c'est un crime, de ce côté-ci des Vosges.

Le père d'Alexandra lui tendit la main, ému, indigné, ne trouvant qu'une exclamation pour exprimer ce qu'il voulait dire. Il s'attendait à une explosion de colère de la part de Gérard. Le jeune homme, les dents serrées, un lueur terrible dans les yeux, dit seulement:

— Ils me paieront cela avec le reste.

La douce petite voix d'Alexandra l'appela. Elle venait d'écouter attentivement une explication d'Hélène — dont les yeux brillaient, et les joues étaient toutes blanches. L'enfant n'avait pas bien compris.

— Monsieur Gérard, pourquoi les méchants Allemands vous chassent-ils?

— Parce que je suis Français... et parce qu'ils ont tué mon père.

Alors, la fillette le regarda, ses grands yeux pleins d'étonnement et de compassion; peu à peu, les larmes y montèrent; et, tout à coup, elle éclata en sanglots.

(A suivre.)

Vous vous dites déjà que je vais vous conter par le menu comment se fabrique une selle militaire. Pas du tout. Vous saurez seulement qu'on y fabrique les pièces de fer et les pièces de bois de l'arçon, qu'on les reconvre de cuir et que l'on s'arrête là. Pourquoi ? Ah ! ça, demandez au ministre de la guerre. Moi, je constate simplement, et encore les pièces de bois arrivent toutes taillées.

Il avait été question de terminer les selles à Saumur, il paraît qu'on y eût trouvée une économie notable. Vous ai-je dit que toutes les selles de l'armée s'ébauchaient en cet atelier ? On en fabrique dix mille par an qui reviennent, toutes terminées, à 120 fr. Il paraît que l'on gagnerait 20 fr. par selle si on les terminait. Si je ne me trompe, cela ferait une économie annuelle de 200,000 fr.

Il est, je crois, deux heures; nous entrons dans la tribune du manège Kellermann où le lieutenant Champion termine une reprise d'officiers-élèves. Le capitaine de Contades nous rejoint et M. Champion nous propose de faire amener le sauteur le plus curieux de la maison, le célèbre *Jongleur*, ainsi nommé probablement parce qu'il se sert de son cavalier comme de la boule d'un bilboquet.

(A suivre.)

ROBERT MILTON.

Chronique Locale ET DE LOUEST

CRUE DE LA LOIRE

« On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m 50 à Saumur et qu'il aura lieu le 14 juin, vers 4 heures du soir. »

Tel est le texte de la dépêche d'Orléans, arrivée hier soir.

Aujourd'hui samedi 13 juin, à midi, la Loire avait dépassé la cote de 3^m 50 à Saumur.

OPÉRATION CHIRURGICALE

Une des opérations chirurgicales les plus hardies du siècle, l'*Ovariectomie*, tentée seulement par les chirurgiens célèbres, vient d'être faite avec succès, à la maison de santé du Pont-Foucard, par les D^{rs} Bouchard, Besnard, Perreau, Rousseau et Seigneur, aidés par M. le pharmacien Perrein, qui préparait les substances et pansements antiseptiques, ainsi que de cinq sœurs de Sainte-Anne.

L'ovaire d'une femme de la campagne a été mis à découvert, et il a été retiré une tumeur du poids de 14 à 15 kilogrammes.

L'opération a été faite pour ainsi dire sans effusion d'une goutte de sang.

La malade n'a pas eu, depuis, un seul moment de fièvre.

C'est la première fois que les médecins de Saumur pratiquent cette opération.

Tous nos compliments pour la hardiesse et l'habileté avec laquelle ils l'ont menée à bonne fin. Sans eux, la pauvre malade était vouée à une mort certaine d'ici peu de temps, tandis que dans quelques jours elle sera sur pieds.

Nous sommes heureux de constater que, dans notre ville, l'art médical est à la hauteur de toutes les nouvelles découvertes de la science.

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS

M. Thibeau est nommé percepteur à Saint-Lambert-des-Levés (perception réorganisée).

M. Busnot est nommé percepteur à Allonnes (perception réorganisée).

M. l'abbé Fortin, le célèbre météorologiste, nous prédit du mauvais temps et des tempêtes pour longtemps encore : « Nous tendons, dit-il, jusqu'aux environs de 1896, à un maximum de taches solaires. Les variations atmosphériques seront donc d'ici là chaque année, chaque saison, chaque mois, chaque jour même, plus accentuées. »

Voilà qui n'est pas gai.

L'affaire de mœurs dont on a déjà parlé, et qui a eu pour théâtre les communes de Gennes et Trèves-Cunault, se confirme.

Il y aurait même déjà eu l'arrestation d'un personnage important fort compromis.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Il nous est difficile de comprendre les motifs qui ont pu porter les journaux républicains de Paris et d'ailleurs à répandre des bruits inquiétants sur l'état de santé de M^r l'Évêque d'Angers. Nous autres Angevins, qui, depuis son retour de la Chambre, il y a trois semaines, avons vu notre infatigable Évêque présider des offices ou des réunions tous les jours, et dans une seule journée donner la confirmation aux enfants de huit paroisses ou établissements religieux de la ville, nous avons le droit de nous étonner que l'imagination de nos confrères parisiens et autres transforme si facilement en « état d'affaiblissement général » le désir bien naturel de se reposer deux ou trois jours à la campagne. »

Le même journal ajoute :

« M^r l'Évêque d'Angers prononcera, sous peu de jours, l'oraison funèbre de M^r Sébaux, évêque d'Angoulême, dans l'église cathédrale de cette ville. »

SUSPENSION D'UN MAIRE

M. le maire de Parçay (canton de Noyant) vient d'être suspendu de ses fonctions administratives. Il est suspendu de ses fonctions pour un mois.

Le crime qui a motivé pareille punition est véritablement abominable; il mérite d'être raconté avec détails.

Au mois d'octobre dernier, l'école communale des filles de Parçay fut laïcisée. Mais les religieuses ouvrirent aussitôt une école libre et conservèrent à peu près toutes leurs élèves.

Comme leur mobilier était insuffisant, les Sœurs prièrent M. le maire de vouloir bien leur prêter momentanément une vieille table, hors d'usage et jetée au rebut depuis deux ans sous le préau de l'école communale.

M. le maire ne crut pas devoir refuser ce vieux meuble aux enfants de sa commune.

La table fut transportée à l'école libre et réparée aux frais des Sœurs.

Ce qui paraissait naturel à la grande majorité des citoyens, fut jugé odieux et révoltant par quelques républicains de l'endroit. Est-ce possible qu'un maire accorde aux enfants des contribuables un vieux meuble dont les parents ont payé la confection avec leurs impôts ?

Au nom de l'égalité et de la liberté, le maire, « réactionnaire » fut dénoncé secrètement à la préfecture.

La punition ne se fit pas attendre. Quelques jours après, le maire « réactionnaire » était suspendu de ses fonctions.

Un pareil exemple ne prouve-t-il pas la grandeur d'âme et les sentiments élevés du gouvernement et de ses hauts fonctionnaires ?

(Journal de Maine-et-Loire.)

POITIERS. — Mercredi matin, pendant une revue du 33^e d'artillerie, passée au Polygone par M. le général inspecteur Logerot, deux servants, assis sur le caisson d'une pièce, ont été jetés à terre pendant une mise en batterie à une allure très vive. Les roues de la pièce sont passées sur les jambes de ces deux malheureux qu'on est allé relever aussitôt.

On a constaté que l'un d'eux avait une jambe broyée, ce qui nécessitera probablement l'amputation; l'autre, au contraire, aurait une fracture bien moins grave; le péroné seul aurait été brisé.

Les deux canonniers ont été conduits directement à l'Hôtel-Dieu.

CONDAMNATION A MORT

Dans son audience de mercredi dernier, la Cour d'assises de la Sarthe a jugé Torlore et Senechal, les assassins de la veuve Gouault.

C'est le vendredi 5 décembre 1890, vers neuf heures et demie, que l'assassinat fut commis. A ce moment, deux individus rôdaient

aux alentours du café du Nouveau-Quai, au Mans, alors tenu par la veuve Gouault.

La veuve Gouault, sans défiance, était sortie sur le pas de sa porte. Elle s'appretait à fermer les avants de sa boutique. Tout à coup, elle sentit qu'une main crispée se portait sur sa gorge. Elle n'eut pas le temps de pousser un cri. Elle voulut se débattre, mais en vain.

Deux hommes s'étaient rués sur elle. Ils la maintenaient dans sa boutique. On lui avait passé un mouchoir autour du coup. C'était plus que le coup du Père François qu'on venait de lui faire : c'était la strangulation complète.

Une fois leur victime hors d'état d'appeler au secours, les assassins fouillèrent le comptoir où ils ne trouvèrent que quelque menue monnaie. Puis, s'armant d'une lampe, l'un d'eux monta au premier étage de la maison, pensant trouver aux étages supérieurs de l'argent ou des objets de valeur. L'autre faisait le guet au bas de l'escalier.

Les assassins, Torlore et Senechal, deux jeunes vagabonds déjà plusieurs fois condamnés, furent arrêtés quelques jours après à Lavardin.

Senechal a été condamné à la peine de mort; Torlore, aux travaux forcés à perpétuité.

LES FALSIFICATIONS DU SULFATE DE CUIVRE

Alors que vont commencer les sulfatages, rappelons que le sulfate de cuivre est souvent falsifié par un mélange avec des sulfates divers, celui de fer principalement, qui ont une valeur commerciale et anticryptogamique bien moindre. Voici un moyen de déceler la fraude :

On prend une pincée de l'échantillon à examiner et on le fait fondre dans un verre de cristal avec de l'eau bien claire. La solution terminée, on verse quelques gouttes d'alcali volatil et on ajoute un peu d'eau.

Si le sel est pur, on obtient une liqueur d'un bleu magnifique, très limpide, comme celle que les pharmaciens mettent dans les grands globes de verre de leur étalage.

Si le sel n'est pas pur, la teinte est sale, foncée, puis elle s'éclaircit, devient limpide, mais il se dépose au fond du verre une matière floconneuse d'une couleur sensiblement d'un bleu noir.

Les bordereaux d'impôts en 1891

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

FAITS DIVERS

VIANDES AMÉRICAINES

L'agence Dalziel nous apprend que plusieurs abattoirs de New-York se livraient, depuis assez longtemps, au commerce de la viande de cheval, qui serait expédiée en Europe, et surtout en France. On en aurait déjà expédié des quantités considérables.

UNE MUNICIPALITÉ CÉLIBATAIRE

Les trente conseillers municipaux que la ville de Béziers a le droit de s'octroyer sont tous célibataires.

Pas un seul qui soit marié, qui ait une femme, des enfants; pas un qui ait une mère, une sœur.

Trente conseillers, trente célibataires, cela ne se voit guère.

LES BIENFAITS DE LA LAITUE

Nous la recommandons particulièrement aux personnes qui ont de l'inflammation et à celles atteintes de maux de reins.

Pour qu'elle produise plus d'effet, on en fait des décoctions et on en prend tous les soirs comme tisane.

Elle convient surtout aux tempéraments bilieux et nerveux dont elle rafraîchit l'estomac.

Ajoutons que les laitues qui paraissent en avril sont très aqueuses. C'est seulement fin mai et en juin que cette salade est bienfaisante et qu'elle possède des propriétés hygiéniques.

Dernières Nouvelles

Paris, 13 juin, 12 h. 25 soir.

Une dépêche de M. de Brazza, reçue cette nuit au sous-secrétariat des colonies, dément absolument le massacre de la mission Crampell.

L'état de santé de M. Crampell est excellent, et il poursuit la mission dans d'excellentes conditions.

Le bruit du suicide de M. de Lesseps, qui a couru hier soir, est faux. M. de Lesseps est très bien portant.

HAVAS.

Le meilleur moyen de faire apprécier le sel purgatif inventé par M. Rogé est d'exposer les jugements dont il a été l'objet.

M. Soubeiran, professeur à l'École de Pharmacie, s'exprimait ainsi à l'Académie de Médecine de Paris, dans un rapport qu'il avait été chargé de faire sur la *Poudre de Rogé* :

« On voit, d'après les expériences, que ce médicament purge aussi bien que l'eau de Sedlitz » ordinaire; que, par son goût agréable, il devient » un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un » grand nombre de malades pour les purgatifs; » qu'il n'occasionne ni soif, ni épreintes, ni coliques; » que, par conséquent, on peut dire de lui » qu'il agit sûrement et agréablement. » Poudre de Rogé, 2 fr. le flacon, 19, rue Jacob, Paris, et 9, rue du Quatre-Septembre.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN

Garanti pur cacao et sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

N^o 1 Chocolat de santé le kilo 2 fr. 60
2 — — — — — qualité fine. — 3 » »

Chocolats supérieurs

N^o 3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé... le kilo 3 fr. 40
4 — — — — — surfin... — 3 60
5 — — — — — double vanille. — 3 80
6 — — — — — superfin... — 4 20
7 — — — — — triple vanille. — 4 80
Chocolat sans sucre..... — 5 » »

Remise 5 0/0 à partir du n^o 3 par quantité de 5 kilos.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pomme et la Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pomme, 2 fr. 50.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié en droit à Saumur, rue du Marché-Noir, 42.

DEMANDE
En Séparation de Biens

Par exploit du ministère de Mullon, huissier à Saumur, en date du dix juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

Il appert:

Que Madame Rose Cochard, sans profession, épouse de M. Alexandre-Joseph Rateau, marchand de fourrages, avec lequel elle demeure à Saumur, rue de la Chouetterie,

A formé contre ledit sieur Alexandre-Joseph Rateau, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, occupant pour M^{me} Rateau sur sa demande.

Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

(440) V. LE RAY.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le Dimanche 14 Juin 1891, à une heure, à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, au domicile des époux MIGNON-LEDUC.

ON VENDRA NOTAMMENT:

Une bonne jument, harnais, charrette, carriole, une génisse, volailles, table, chaises, buffet, etc.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, c^{me} de St-Lambert-des-Lévées,

COMPRENANT: Maison et jardin avec bassins, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

II

60 ARES 50 CENTIARES DE TERRE, à la Levée-Neuve, même commune.

S'adresser: soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, route de Rouen, soit à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

Quelques MILLE BOUTEILLES et FILLETTES de BON VIN ROUGE, récolte 1887. PRIX: 1 fr. 25 la bouteille et 0.60 la fillette, fût compris, pris à la cave, transport et emballage en sus, et par paniers de 13 jusqu'à 100.

Ce vin, récolté en bon cru, est naturel, tel que le cep l'a produit.

René PASQUIER

Propriétaire au château du CLOS-BONNET (PRÈS SAUMUR).

Adresser les demandes à Saumur, rue du Roi-René, 15.

NOTA. — Si vous aimez le bon vin, goûtez-y, surtout dans une petite salade aux fraises.

Étude de M^e MULLON, huissier, et de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après faillite

Le MARDI 16 JUI 1891, à une heure du soir, à Saumur, place Saint-Nicolas, hôtel du Pigeon-Voyageur,

Il sera procédé, par le ministère de M^e MULLON, huissier à Saumur, substituant M^e JAUBERT, momentanément absent, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur BRINDAMOUR, maître d'hôtel à Saumur.

Il sera vendu:

Lits, conettes, matelas, traversins et oreillers, édredon, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lit et de croisée;

Draps, nappes, serviettes, torchons et essuie-mains;

Tables, chaises, fauteuils, tabourets;

Une cuisinière en fonte, une lessiveuse, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie;

Vin blanc en bouteilles, bouteilles vides;

Un hangar neuf, monté sur charpente, de 12 à 13 mètres de long.

Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS

Le Jeudi 18 Juin 1891, à une heure du soir, à Saumur, rue du Portail-Louis, dans les magasins de M. COLIN-BODÈRE, continuation et fin de la vente des objets tels que: Armoires, bois de lit, buffets, commodes, tables, chaises garnies et autres;

Plusieurs tours et établis, et grande quantité d'outils de menuiserie de toutes sortes. (442)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M^{me} V^e CLAVEAU, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n^o 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A LOUER DE SUITE

MOULIN A EAU

SUR LE THOUET

AVEC PRAIRIE

S'adresser à M. RUE, négociant à Saumur.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, le Samedi 27 Juin 1891, à une heure du soir,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Pâiens, 1.

JOUISSANCE IMMÉDIATE

Prix payable comptant, ou un tiers comptant et deux tiers dans cinq ans, avec intérêts à 4 0/0.

Faculté de trailer avant l'adjudication.

A LOUER

PRÉSENTMENT

CINQ BELLES PIÈCES au rez-de-chaussée, et DEUX AUTRES au premier étage, dépendant d'une maison située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27, avec Parterres.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n^o 29. (433)

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

ENTREPOT

DE PRODUITS CHIMIQUES
COURTET, rue Dailé, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.

Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Soufre sublimé de Marseille, garanti pur, 1^{re} marque.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine, PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

AU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix: 3 francs 50.

Epicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil.: le kil. 2 f. 20; par 10 kil.: 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre 50
— garanti pur vin, — 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 30.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUI

| FONDS | | VALEURS FRANÇAISES | | OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER | | VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS) | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|--------|-------------------------------|-------|--|--------|
| 3 0/0 | 95 45 | Banque de France | 4565 | Nord | 1885 | Oblig. fone. 1877 3 0/0 r. à 400 | 392 75 |
| 3 0/0 1891 | 93 65 | Banque d'Escompte | 465 | Orléans | 1520 | — comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | 472 50 |
| 3 0/0 amortissable | 95 95 | Comptoir national d'Escompte | 590 | Ouest | 1050 | — fone. 1879 3 0/0 r. à 500 | 472 55 |
| 4 1/2 1883 | 105 10 | Crédit Foncier | 1270 | Compagnie parisienne du Gaz | 1455 | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | 465 50 |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | | Crédit Industriel et Commercial | 597 50 | Transatlantique | 540 | — fone. 1883 3 0/0 r. à 500 | 426 |
| Oblig. 1855-60 3 0/0 | — | Crédit Lyonnais | 795 | Canal de Panama | 37 50 | — fone. 1885 3 0/0 r. à 500 | 466 |
| — 1865 4 0/0 | 530 | Crédit Mobilier | 400 | Suez | 2740 | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | |
| — 1869 3 0/0 | 416 | Dépôts et Comptes courants | 482 50 | VALEURS ÉTRANGÈRES | | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | 437 |
| — 1871 3 0/0 | 412 75 | Société Générale | 900 | Autrichien 4 0/0 or | — | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 447 75 |
| — 1875 4 0/0 | 525 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1490 | Dette d'Égypte 6 0/0 | 490 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | 447 50 |
| — 1876 4 0/0 | 410 | Midi | 1320 | Extérieur 4 0/0 | 75 30 | Nord 3 0/0 r. à 500 | 447 50 |
| — 1886 3 0/0 | 410 | | | Hongrie 4 0/0 or | 93 20 | Orléans 3 0/0 r. à 500 | 444 |
| Bons de liquidation | 534 | | | Italie 5 0/0 | 93 75 | Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 | 447 |
| | | | | Portugal 4 1/2 1888 | 375 | FONDS ÉTRANGERS | |
| | | | | | | Emprunt russe 1862 5 0/0 | — |
| | | | | | | — 1889 4 0/0 | — |
| | | | | | | Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série | — |
| | | | | | | — 2 ^e | — |
| | | | | | | VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.) | — |
| | | | | | | Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 | 510 50 |

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.